

Rencontre entre la plénière de la CEM et le Conseil Municipal

Compte-rendu du 3 janvier 2022

CEM

<u>Collège politique</u>: **A. Jammes**, AM Boullier, A. Miladi, MO. Novelli, D. Pernot, JM. Seyer, <u>Collège associatif</u>: ML. Bardoulat, F. Beraud, JC. Faurie, A. Glatigny, S. Goy, F. Joubert Collège des habitants: P. Bodiglio, F. Coudurier, M. Minazio, T. Paffumi, P. Poupin

CM (hors élus CEM déjà noté ci-avant))

<u>Majorité</u>: **P. Cardin,** C. Batailh, Aude Dubrulle, Christine Elise, M. Hérenger, S. Maire Minorité: J. Hours, P. Oliviéri, Y. Yem

Agents de la Mairie/Cabinet : S. Béréziat, J. Mouro

<u>Personnes excusées</u>: JP. Cleirec, JY. Courcoux, P. Garnier, JP. Desbenoit, F. Pillot, Y. Perrier

Ordre du jour

- 1. Bilan de la CEM méthode, points de vue CEM, retours Services
- 2. Bilan de la CEM retour des élus, dispositifs de participation
- 3. Mise au débat

Introduction et questionnement par le Maire

- Monsieur le Maire remercie les participants de la CEM pour leur implication, qui a de la valeur. Il souhaite poursuivre et d'élargir la co-construction
- Meylan doit s'inscrire dans un temps de préparation des villes au réchauffement climatique. La CEM est une instance pour accompagner les élus de Meylan sur un périmètre donné
- Ce jalon après deux années sans intervention de sa part permet de faire le bilan. La phase expérimentale était proposée pour inventer de nouvelles façons de fonctionner. Lors du CM de mars, une version 2 sera proposée, intégrant les réflexions des membres de la CEM, des services et des élus.
- Aujourd'hui, les élus présents interviennent en leur nom; un séminaire de majorité est prévu le 16 janvier,
 qui validera la parole collective. Ces échanges viendront nourrir les décisions des élus.
- L'expertise attendue est une expertise d'usage, plus qu'une expertise technique ou juridique. Les membres de la CEM ont le sens de l'intérêt général, une expérience de vie à Meylan, qui doit être entendue.
- Rappelle que la seule assemblée pouvant prendre une décision est le Conseil Municipal. La CEM peut être considérée comme une commission qui prépare le CM, si on fait un parallèle avec les commissions Ecologie, Démocratie, Solidarité.

• La CEM dispose d'une charte pour fonctionner. Est-elle satisfaisante ? Quid de la composition et du collège politique?

Intervention J. Hours

- Félicitation pour cet engagement.
- Des frustrations à mettre en lien avec le décalage entre le travail engagé et la prise en compte non visible.
- Une question de moyens à compléter

Echanges

Charte

• La Charte de fonctionnement existe, c'est un bon outil mais devrait être mieux utilisée, plus suivie.

Expertise

- L'expertise d'usage ne doit pas être déconnectée de l'expertise technique. L'innovation naît des échanges entre ces deux entrées La CEM est lieu adéquat au regard de sa composition pour que ces échanges fructueux puissent se faire. (P. Bodiglio, membre du collège Habitants)
- L'expertise des services techniques n'est pas toujours à jour. La CEM joue un rôle d'alerte pour développer des outils techniques et produire plus rapidement des mises à jour. (F. Béraud, membre du collège Associations)

Composition

- La composition et l'organisation en 3 collèges sont satisfaisantes.
- Les élus sont également des habitants de Meylan. Leur posture peut être parfois complexe à décrypter : parlent-ils en leur nom (habitant) ou au nom de leur groupe (élu) ?
- C'est notamment le cas lorsqu'il faut voter un avis, qui peut conduire à s'abstenir pour ne pas être en porte à faux
- Le vote doit se faire en âme et conscience (AM Boullier, élue membre de la CEM)
- Le collège politique n'est cependant pas lisible.
- Il serait préférable de garder un collège d'élus, les autres « politiques » pouvant être dans le collège citoyen (JM Seyer, membre du collège politique)

Intervention du Maire suite à la présentation du bilan par les élus

- La frustration ressentie est également vécue par les élus, il faut composer tout en gardant des ambitions. La CEM n'est pas mandatée pour résoudre des problèmes mais pour formaliser des ambitions.
- Besoin qu'elle donne les perspectives, le point de fuite, le modèle vers lequel aller. La mise en œuvre revient
- Par exemple, l'avis de la CEM sur la modification n°1 a servi de base à l'avis de la commune et a été mis en annexe de la délibération
- Comment on construit la ville de demain ensemble, en tenant compte de la diversité ?
- Les élus attendent de la CEM qu'elle établisse un socle sur lequel se baser pour prendre des décisions.

F. Béraud : Meylan était en avance, l'APU à l'époque de F. Gilet a permis cela. Pourquoi aujourd'hui s'aligner sur des communes qui ont une moindre ambition ? Comment se détacher d'un PLUi, le remettre en question pour garder l'ambition ?

- Il n'y a pas d'alignement métropolitain sur tous les sujets. La polarité Nord-est n'est pas une volonté technique mais une ambition politique, où infuse par le modèle meylanais.
- Le point d'horizon de l'époque Gilet doit être revu pour tenir compte des enjeux climatiques. La difficulté est de gérer les affaires courantes et de déployer la ville de demain. Penser cette ville de demain ne se fera pas dans une approche « technocratique ».
- Le PLUi et le PLH sont des documents contraignants. Ce fut une erreur de travailler sur le rythme et dans le cadre du PLUi, mais cela a permis une connaissance approfondie du document, a fait ressortir des besoins de critères qualitatifs, de travailler sur certains secteurs
- Il reste à faire avancer le travail sur la Mixité Sociale et la Biodiversité.
- On pourrait aussi vouloir travailler sur des axes plus larges : la ville pour les enfants, pour les personnes âgées
- Attention, les élus ne souhaitent pas utiliser la CEM comme faire valoir.
- T. Paffumi souligne que cette orientation n'était pas celle posée lors de la période de travail précédente.
- A. Glatigny est vigilant sur l'intérêt de travailler dur des sujets concrets.
- P. Bodiglio précise que l'intention est louable, mais risque de ne pas pouvoir réaliser cette intention en raison des documents d'urbanisme qui ne protègent pas les spécificités de la commune de Meylan.
- JC Faurie rappelle la nécessité de faire de la pédagogie sur la mixité sociale pour éviter une ségrégation par méconnaissance du sujet.
- T. Paffumi considère que personne n'est contre la mixité sociale, mais difficulté de mettre en place cette mixité dans une ville très urbanisée. Problématique d'équipements, de voirie, de transport en commun pour accompagner.
- S.Goy regrette que la Métropole et le SMMAG imposent leur vue sans résistance apparente de Meylan, sans tenir compte des meylanais et meylanaises.

Conclusion par D. Pernot

- Une CEM expérimentale, à poursuivre en bonne articulation avec les autres dispositifs
- Regrette que le bilan fait par les élus n'ait pas pu être correctement partagé.
- Considère que la charte n'a pas été respectée, partage un sentiment permanent de stress du côté des élus.
- Souhaite que la circulation des travaux de la CEM soit mieux pensée.
- Temps long, temps court : repositionnement de certains groupes à faire, aller chercher des jeunes.

Calendrier

11-01 18h-19h30	Plénière	Proposition CEM pour renouvellement
26-01 18h-19h30	Plénière	Présentation des nouvelles orientations de la CEM Calendrier jusque renouvellement